



# Le Projet Territorial de Santé Mentale du Rhône

Présentation générale

## Après le diagnostic validé en octobre 2019 :

- Sur 200 propositions, 21 actions priorisées avec 1 pilote identifié pour chaque action
- Développées en 7 groupes de travail et une vingtaine de sous-groupes avec 3 à 4 réunions chacun
- Beaucoup de travail en visio depuis mars 2020
- Toujours une grande mobilisation des personnes concernées présentes à tous les groupes de travail et dans la gouvernance
- 4 COPIL en 2020 dont le dernier en date d'octobre a validé la rédaction définitive et sa présentation à l'AG du 10 décembre

## Les grandes orientations

- Notre ambition dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de notre PTSM est que, d'ici 5 ans, la qualité de vie des personnes qui vivent avec des troubles psychiques sur notre territoire ait été visiblement et nettement améliorée
- Nous n'avons pas fait de projet spécifique pour des populations spécifiques car toutes les actions concernent toutes les personnes qui vivent avec des troubles psychiques quelque soit leur âge, leur situation sociale ou leur degré de difficulté

## 1- une meilleure prise en compte de la parole des usagers à travers :

- une présence des usagers dans toutes les instances ou les lieux de réflexion qui les concernent
- une évolution des pratiques vers une orientation résolument tournée vers la notion de rétablissement
- le développement de la pair aideance professionnelle

## 2- une amélioration de la qualité des soins et de leur accès :

- organisation spécifique pour la prise en charge précoce des premiers épisodes psychotiques
- amélioration des communications entre médecine générale et psychiatrie
- amélioration de la réponse aux alertes et des soins de crise avec le développement d'une plateforme d'orientation et d'équipes mobiles
- amélioration de la réponse des CMP par une évolution de leur organisation
- généralisation des soins de réhabilitation psycho-sociale

### 3- Amélioration de l'environnement de la personne :

- aide aux aidants développée dès l'entrée dans les soins
- accès à un logement et à un accompagnement facilité par une meilleure coordination des acteurs du soin et du médico-social et une mobilisation des acteurs du logement (DDCS, Département du Rhône, Métropole de Lyon...)
- accès à un travail facilité par une évolution des ESAT et le développement de l'emploi accompagné

## 4- Amélioration de la prise en compte des personnes concernées dans la société :

- des actions autour du développement des compétences psycho-sociales avec l'Education nationale
- des actions de lutte contre la stigmatisation dès l'école, le collège et l'environnement de l'enfant
- développement des Premiers Secours en santé Mentale en priorité à l'Université avec peu à peu une généralisation